la cgt

Le Trait d'Union.

Syndicat National des Agents des Douanes.
Inter région de Nantes Mars 2013

N°46

Des raisons de croire, des raisons d'exister!

Il n'est pas facile dans ces temps de crise de voir l'avenir en rose et les douaniers n'échappent pas à la morosité ambiante d'autant que l'administration des Douanes prend des coups depuis longtemps sans que l'on ne voit bien apparaître le bout du tunnel.

Or depuis quelques temps, la douane, ses missions font l'objet de nombreux reportages, d'enquêtes, d'articles tant au niveau national qu'à l'échelon local.

En ce sens, le syndicat des Douanes CGT est à l'initiative d'une campagne nationale sur la dangerosité des gaz et vapeurs toxiques dans les containers.

Tout récemment, c'est de la Roumanie qu'est venu le danger après bien d'autres pays et d'autres trafics. La fraude file au galop et saute d'autant mieux les obstacles qu'ils n'existent plus. Doit-on rappeler que la libre circulation des marchandises est une réalité depuis 20 ans maintenant ?

La traçabilité serait devenue le nec plus ultra de la transparence pour le consommateur. Mais comment « tracer » sans suivi et contrôle de la marchandise en mouvement et à la circulation.

Dans le même ordre d'idée, le ministre Montebourg menace le Titan américain de contrôles drastiques sur les pneus éventuellement importés dans notre pays.

Doit-on rappeler que les effectifs et les services ont fondu comme neige au soleil et que le potentiel d'intervention et de dissuasion de notre dispositif a été sacrément mis à mal ?

Il est assez cocasse (mais à force, çà fatigue) que l'on se rappelle de l'existence et de l'importance des missions douanières lorsque des crises majeures se produisent.

Appeler les pompiers dont le nombre et les moyens ont diminué pour éteindre un incendie par grand vent avec des cuillères à café par temps de sécheresse, peut laisser songeurs les professionnels que nous sommes.

C'est pourquoi, un moratoire sur les suppressions d'emploi s'impose après celui obtenu par l'action unitaire sur les fermetures de structures. C'est un premier pas essentiel qui démontre qu'agir n'est jamais inutile. Ces avancées sont à mettre à l'actif de l'engagement des personnels avec leurs représentants (tous syndicats confondus) dans les directions et interrégions. Il faut poursuivre et amplifier ce mouvement.

Nos collègues de la BSI de Quimper sont la preuve vivante qu'un autre avenir est possible quant la détermination, la ténacité et la mobilisation dans la durée sont conjuguées.

La tenue d'ETATS GENERAUX de la douane à Paris avant l'été, assis sur une dizaines de forums locaux en région, veut confirmer cette trajectoire et ancrer l'idée que le service public douanier revêt pour notre pays et l'Europe une utilité sociale, économique et environnementale incontournable.

De nombreux élus, des conseils généraux, des présidents de CCI, des chefs de petites entreprises, des buralistes, des viticulteurs, des associations de consommateurs, de défense

de l'environnement, de parents d'élèves, des citoyens de tous horizons interpellent le gouvernement, la représentation nationale quant à leurs attentes, leurs exigences envers l'administration des douanes.

C'est tout l'intérêt des ETATS GENERAUX, c'est leur raison d'être, qu'un débat public s'instaure et que le peuple décide!

Les douaniers doivent prendre toute leur place dans cet événement en apportant tout leur professionnalisme, leurs connaissances, leurs compétences afin d'éclairer les discussions et contribuer ainsi à l'élaboration conjointe d'un projet d'avenir pour la douane et ses personnels.

N'est-ce pas là une ambition porteuse d'espoir et propice à nous redonner le goût de l'effort et du combat ?

Ensemble dans l'unité tout devient possible pour construire l'avenir!

ACTU

Accord National Interprofessionnel (ANI):

Accord signé entre quelques « syndicats »... et le MEDEF, l'ANI prévoit la création d'un nouveau type d'accord d'entreprise, les« accords pour l'emploi ». Lorsque ce type d'accord est conclu, un salarié qui refuse une diminution de son salaire ou une augmentation de son temps de travail pourra être licencié pour motif économique sans même avoir le droit de contester son licenciement devant les Prud'hommes …

Signez et faîte signer LA PETITION
http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article865

Un ANI qui nous veut du mal

L'accord national interprofessionnel (ANI), ou « accord emploi » du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur.

Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement.

Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail.

Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité.

Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi .

En cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problèmes conjoncturels et surtout qui en juge ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement.

L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants.

Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations.

En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

De même, à l'heure où près du quart des actifs de moins de 25 ans est au chômage, ces accords risquent de fragiliser les conditions d'emploi des jeunes.

Que ce soit par la faiblesse de leur ancienneté dans l'entreprise, ou bien parce qu'on estimerait qu'un jeune a "toute sa vie devant lui", en l'absence de vraies mesures contre les contrats précaires qui les touchent massivement, les jeunes risquent de payer le prix du chantage à la mobilité et de l'assouplissement des licenciements.

Enfin, cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer.

Les parlementaires de droite se disent prêts à voter telles quelles les dispositions qu'il contient, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés.

Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyens-nes à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte.

L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités.

Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

GAZ TOXIQUES

Initialement soulevé par le SNAD-CGT Douane, le thème de la pollution dans les conteneurs ne devrait plus être un mystère pour aucun douanier, le SNAD CGT ayant diffusé plusieurs écrit à ce sujet.

Rappelons que cette problématique recouvre non seulement les gaz employés à la fumigation mais aussi ceux émanant des marchandises, créant un cocktail encore plus délétère pour notre santé à tous.

D'autant plus que c'est toute la chaîne logistique qui est touchée. C'est ainsi que se battre n'a de sens que si nous ne le faisons pas que pour nous.

La CGT tient compte des corps de profession exposés à cette même pollution : déclarants, dockers, manutentionnaires, et consommateurs, ainsi que des sans-voix qui, seuls, ne peuvent faire valoir leur droit à ne pas s'exposer n'importe comment à ce nouveau danger ,nouveau car nouvellement dénoncé..

Dénoncer l'existence de cette pollution, c'est mettre le doigt sur une autre problématique , la mondialisation.

A force de vouloir baisser les « coûts » de production en délocalisant, on augmente la facture écologique. Les pays riches polluent moins en délocalisant ailleurs leur pollution mais en subissent néanmoins les conséquences à travers la fumigation et les produits très toxiques utilisés pour la fabrication des produits.

Nous alimentons des paradoxes. Notre situation économique est rendue difficile mais poussés par ce nouvel instinct de consommation, nous cherchons à payer le moins cher, du fait on apprend le mépris de toute notion d'écologie ainsi que des valeurs sociales. Ainsi nous maintenons une société de bien vivre illusoire.

Si tout est lié, nous sommes obligés de revenir à cette composante qu'est la pollution dans les conteneurs.

Ce combat promet d'être long à l'égal de celui déclenché suite au scandale de l'amiante.

Cette situation, qui dure depuis trop longtemps, peut être changée par une prise en compte du législateur organisant ainsi le dégazage systématique des conteneurs, et en initiant dans les plus bref délais la relocalisation de la production.

En somme, les solutions à ce grave problème sont multiples et passent avant toutes choses par l'information du plus grand nombre.

Sur cette problématique, le 12 février 2013 à l'initiative de la CGT a eu lieu une opération de sensibilisation sur cinq sites, (Marseille,Fos,Le havre, Genevilliers et St Nazaire), d'autres opérations devraient suivre.

Pour en savoir davantage sur l'intoxication des textiles :
http://www.bastamag.net/article2907.html

Mr Arnaud MONTEBOURG
Ministre du redressement productif
139 rue de Bercy-3ème étage
75572 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'actualité récente met en lumière l'importance d'un outil douanier de qualité, réactif et avec un nombre d'agents suffisant.

L'Intersyndicale douanière ne cesse de rappeler que la Douane est un levier de régulation économique, de sauvegarde du tissu industriel et de lutte contre le dumping social et écologique, dont la France ne peut se passer.

Cependant, les douaniers qui par le passé ont fait preuve d'une capacité d'adaptation sans faille, voient leur nombre se réduire dans des proportions alarmantes. Si le Plan Stratégique de la Douane 2014/2018, en cours de finalisation à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), voit le jour, la réactivité sur laquelle vous vous appuyez dans votre courrier adressé au groupe Titan ne sera plus du tout d'actualité.

La DGDDI a choisi avec son Plan Stratégique de lancer une réflexion en interne. L'Intersyndicale douanière a choisi d'ouvrir ce débat aux acteurs qui sont directement liés à l'action de la Douane (usagers, chefs d'entreprises, industriels, exportateurs et élus de la République) par la mise en place **d'Etats Généraux de la Douane**. Cette démarche a pour but d'ouvrir au débat l'avenir de notre administration, son utilité et son organisation.

Plusieurs élus de la République se sont déjà positionnés contre la fermeture de services douaniers. Ces fermetures auraient eu un impact négatif sur l'activité économique de la France .

L'Intersyndicale a demandé un moratoire sur les suppressions d'emploi . La DGDDI temporise actuellement certaines fermetures de structures mais continue de diminuer nos effectifs.

Les éléments que nous vous apportons ainsi que le contenu de votre courrier adressé au groupe Titan, ne peuvent que vous inciter à appuyer notre demande de moratoire et à vous intéresser à nos Etats Généraux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

L'intersyndicale Douanière

CAP A L'OUEST

Les 30 janvier et 12 février 2013 se sont tenus les CTSD sur le PAE de notre interrégion. L'intersyndicale a décidé de quitter les séances après lecture d'une déclaration préalable . (diffusée le 12 février).

La veille, l'intersyndicale s'est réunie pour préparer la mise en œuvre d'ETATS GENERAUX de la douane sur Nantes qui devraient se tenir le jeudi 16 mai.

3 ateliers auront lieu sur les thèmes suivant :

- **La fiscalité**
- **Le dédouanement**
- **La LCF**

Toutes les contributions sur ces thèmes seront les bienvenues, une adresse mel vous sera communiquée rapidement par l'intersyndicale.

Pour info les tableaux des ER sur l'interrégion

Au 1er janvier	ER 2011	ER 2012	ER 2013	Effectif réel janv 2013	Pour mémoire effectif implanté avant le 01/01/2008
DI	55,73	50,73	50,73	52	Non connu
DRGC	226,18	227,18	212,18	232	Non connu
Bretagne	287,78	279,06	276	299	369
PDL	301,36	285,35	288,36	304	364
PCL	293,35	282,22	286,89	309	361
Total	1164,4	1124,55	1114,16	1196	

	ER 2012					ER 2013				
Bretagne	A++et+	A	B	C	Total	A++et+	A	B	C	Total
AG	11	13	17	4	45	11	13	17	4	45
CO	8	17	55	18	98	8	16	54	18	96
SU	0	5	58	73	136		4	60	71	135
PCL										
AG	11	9	14	8	42	11	9	14	8	42
CO	14	19	85	37	155	14	19	85	36	154
SU	0	6	31	45	82		5	34	49	88
PDL										
AG	11	10	18	6	45	11	10	18	6	45
CO	10	18	71	40	139	10	18	70	39	137
SU	0	3	44	52	99		4	46	54	104
DI										
AG	3	14	26	6	49	3	14	26	6	50
CO	0	0	0	0	0					
DRGC										
AG	3	0	0	0	3	3				
SU	1	24	113	86	224	1	23	100	85	209
Total inter										
AG	39	46	75	24	184	39	46	75	24	184
CO	32	54	211	95	392	32	53	209	93	387
SU	1	38	246	256	541	1	36	240	259	536
Total	72	138	532	375	1117	72	135	524	376	1107
Berkani					7,55					7,16

Tableau des primes pour 2013

Direction	Résidence	Branche	A	B	C	Total
Bretagne	Brest	AG/CO		2	2	4
	Lorient	AG/CO		1	1	2
	St Malo	AG/CO			2	2
	St Brieuc	AG/CO		2	1	3
	ST Brieuc	SU	1	2	1	4
	Total		1	7	7	15
PCL	Angoulême	AG/CO			1	1
	Niort	AG/CO			1	1
	Jonzac	AG/CO			4	4
	Saintes	AG/CO			3	3
	Cognac	AG/CO		1	2	3
	La Rochelle	SU	1			1
	Total		1	1	11	13
DRGC	BSAM Mérignac	SU spécialiste		11	1	12
Total			2	19	19	40
Dont AG/CO			0	6	17	23
Dont SU			2	13	2	17

Il ne peut y avoir de révolution que là où il y a conscience.

J.Jaurés

Une idée devient une force lorsqu'elle s'empare des masses.

Karl Marx

Le présent est fait de lutte, l'avenir nous appartient.

Che Guevara

Le Télégramme Lundi 25 Février 2013

CGT Douanes. « Le seuil critique de fonctionnement est atteint »

Photo Jean-Luc Guillard

Les représentants CGT des agents de Douanes, et notamment Stéphane Malry et Michel Sansonetti, se sont retrouvés, jeudi, à Dinan.

Dix-neuf représentants de la CGT des agents des Douanes, venus des quatre départements bretons se sont réunis, jeudi, à la Maison des syndicats, à Dinan.

Le but de la réunion était de préparer les états généraux nationaux, et leur déclinaison au niveau régional, afin de sensibiliser le public et les élus sur les missions des douanes ainsi que sur les moyens nécessaires pour répondre à une demande accrue de contrôles et de lutte contre la fraude fiscale.

« La fraude a explosé »

« À peine 2 % de conteneurs qui arrivent sur le territoire sont contrôlés, la fraude a explosé, celle sur la TVA est estimée à 42 milliards d'euros, si on pouvait en récupérer ne serait-ce que la moitié, cela ferait du bien au budget de l'État », déclare Stéphane Malry, cosecrétaire régional. De nombreuses réformes depuis 2002 ont impacté la Direction de Bretagne : suppression de services, suppression de postes d'agents et en 2011, suppression des brigades de Lannion et de Vannes (56).

En Bretagne, les effectifs sont passés de 369 en 2008 pour 276 en 2013, soit une baisse de 25,2 %, portant la région « à son seuil critique de fonctionnement ».

« La fumigation des conteneurs avec des gaz très toxiques et l'absence d'installations adéquates font courir des risques aux personnels », a évoqué Jean-Louis Henry, secrétaire régional adjoint, annonçant qu'une action par rapport à ce sujet sera mise sur pied en mars.

Ouest-France
Vendredi 22 février 2013

Plus de fraudes pour moins de douaniers

La CGT des douanes de Bretagne estime ne pas avoir les moyens de répondre à la forte demande de leurs services.

Traçabilité et contrôle du commerce de la viande suite au scandale de la viande de cheval. Renforcement du contrôle des importations de pneus annoncé par Arnaud Montebourg mercredi. Les Douanes sont sur le devant de la scène.

« **On nous en demande toujours plus avec toujours moins de moyens** », déplore Stéphane Malry, co-secrétaire régional de la CGT des douanes de Bretagne. Réunis ce jeudi à Dinan, dans les Côtes-d'Armor, les dix représentants syndicaux des quatre départements bretons préparaient leurs états généraux nationaux, qui doivent se tenir en mai, à Nantes.

La Bretagne est particulièrement touchée par les baisses d'effectifs. « **Au niveau national, depuis 2008, elle est de 10 %, pour la Bretagne, elle est de 25 %** », calcule le syndicat.

Les fraudes ont augmenté

Mais en 2013, la baisse semble fortement ralentie. « **C'est exclusivement dû aux effectifs attribués grâce à la taxe poids lourds,** explique Jean-Louis Henry, secrétaire adjoint du syndicat breton. **On a perdu autant d'effectifs que les années précédentes, sauf qu'on nous en a attribué d'autres pour cette nouvelle mission.** »

Pourtant, à en croire les chiffres, les résultats des douaniers sont encourageants. « **Oui, le nombre de saisies a augmenté, mais ce n'est pas que nous sommes plus efficaces en étant moins nombreux, c'est simplement que la fraude a explosé, tout comme le nombre d'échanges internationaux.** » Et l'argument des économies budgétaires ne les convainc pas. « **Au contraire,** estime le syndicat. **Si nous avions plus de moyens, la fraude baisserait, augmentant ainsi les recettes fiscales pour l'État.** »

Gwendal LE MÉNAHÈZE.

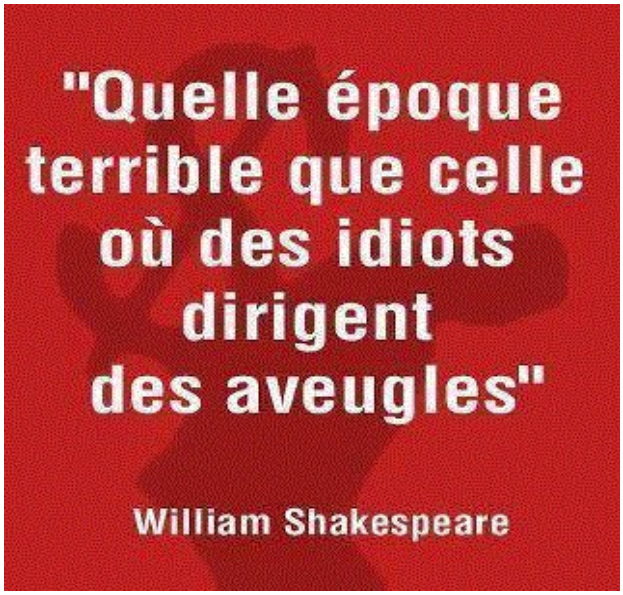

Presse Océan mercredi 13 février 2013

St Nazaire

SANTÉ. La CGT des Douanes sensibilise au danger dans les ports français

« Risque de gaz toxiques »

À Montoir, le syndicat veut alerter sur les dangers de conteneurs venant de l'étranger.

Le Syndicat national des Douanes CGT organisait, hier, une manifestation nationale sur l'ensemble des ports Français. Il voulait ainsi dénoncer le risque élevé de gaz toxiques, contenu dans les conteneurs qui arrivent dans les ports en provenance d'Asie, de Chine, d'Amérique du sud et d'Afrique.

Les conteneurs souvent ouverts par des gens pas informés du danger

« Pour lutter contre les insectes (frelon asiatique) et autres microbes, les conteneurs subissent une fumigation. Pour cela, on utilise des matières toxiques telles que lesbromure de méthyle, phosphine et autres florure, oxyflorure cyanure d'hydrogène », explique la secrétaire régionale, Danièle Deville. En ce qui concerne les douanes, « nous sommes prévenus. On nous demande d'attendre une demi heure après ouverture pour intervenir ». Elle explique que ces conteneurs vont souvent sur les plateformes de distributions et « sont ouverts par des gens qui ne sont pas informés du danger. Ces gaz, sont cancérigènes et provoquent des effets neurologiques immédiats ».

La CGT des douanes a appliqué hier des étiquettes de danger sur les conteneurs, « ce qui devrait être fait par les transporteurs. Nous réclamons l'application de la réglementation ».

Le syndicat souhaite également prévenir les consommateurs « qu'en plus de la fumigation pour détruire les nuisibles, d'autres types de gaz peuvent être libérés par les marchandises. C'est ainsi que l'on découvre des allergies et réactions à certaines chaussures, canapés et autres produits d'aménagements. Nous souhaitons que les autorités se chargent du problème. Nous rappelons que nous avions déjà alerté les pouvoirs publics en 2010, sans suite », se désole Danièle Deville, agent des douanes sur le port de Montoir.

Daniele Deville, secrétaire régionale du SNAD CGT. PO-GN

«Dans une démocratie qui lutte, qui veut conquérir la paix sociale, malgré les entraves, les embûches du chemin, le découragement devient un crime s'il persiste, car il ne tend à rien moins qu'à causer la défaite des combattants.Mais si vous avez le but idéal de justice sociale, si vous pensez aux générations futures, si vous les voulez plus heureuses, plus fraternelles, vous n'avez plus le droit au découragement, ni celui de déserter le combat.Ce n'est plus votre cause que vous défendez, c'est celle de vos enfants, c'est la cause de l'avenir.

Debout, donc, la victoire est à vous ».

Jean Jaurès

Une revendication CGT enfin satisfaite !

La loi de finances rectificative pour 2012, parue au Journal Officiel du 30 décembre dernier, vient d'instaurer un crédit d'impôt, en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales.

Tous les salariés, même non imposables, bénéficieront d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.
Jusqu'alors l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à 66% de réduction d'impôt, mais à condition d'être imposable. Une injustice !
La Fédération des Services Publics a intégré, depuis plusieurs années, cette revendication dans son mémorandum.
Cela rétablit donc une égalité de droit entre salariés. Ce crédit d'impôt, à hauteur de 66% des cotisations, sera applicable dès la déclaration des revenus 2012.
Son bénéfice est subordonné à la condition de joindre un reçu syndical à la déclaration des revenus papiers. Ceux qui enverront leur déclaration par voie électronique en sont dispensés, mais devront le conserver en cas de contrôle.

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom : **Prénoms :**

Grade : **Indice :**

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Compléte:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :